
RAPPORT ANNUEL 2016

«Les migrants me posent un défi particulier parce que je suis Pasteur d'une Eglise sans frontières ... Par conséquent, j'exhorte les pays à une généreuse ouverture qui, au lieu de craindre la destruction de l'identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles.»

Pape François, Evangelii gaudium 210

Introduction

Dans une de ses paraboles inspirées de l'épopée des chemins de fer que l'abbé Martin Werlen a publiées sur Twitter, on a pu lire: «Bien des choses fonctionnent aujourd'hui parce qu'en amont, on a eu le courage d'ouvrir des chantiers.» Autrement dit, la bonne marche et le développement des organisations, des structures et des communautés ne sauraient être durables que si l'on ose le changement et accepte d'emblée les difficultés, retards et désagréments que cela suppose. Cette observation pleine de sagesse du père-abbé émérite d'Einsiedeln a été confirmée à plusieurs reprises par le vécu de la Conférence centrale en 2016:

- Le courage de se lancer dans des changements, chantiers et réorganisations parfois douloureuses s'est révélé payant dans maints domaines, comme le prouvent les diverses améliorations déjà palpables au niveau des trois centres médias régionaux et des centres de compétence pour les offres de formation axées sur une profession. Et grâce au nouveau régime de la collaboration entre la Conférence centrale et la CES et au remaniement du cofinancement, d'autres initiatives sont en bonne voie.
- En 2016, il est apparu ici et là que faire montre d'esprit d'entreprise était une nécessité si l'on voulait que, demain encore, les choses évoluent à satisfaction. Ainsi en ira-t-il de la pastorale des migrants et de la cohabitation au sein de notre Eglise entre fidèles et communautés de langues et de cultures différentes.
- Par ailleurs, on a pu observer que des chantiers ouverts à l'échelle du monde et au niveau national ont eu des incidences significatives sur les priorités et la destinée de la Conférence centrale et de ses membres. Ainsi, la crise des réfugiés et l'intensification du phénomène migratoire ont contraint à modifier notre regard sur les fondements de la vie en commun dans la société. De son côté, la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) a révélé que l'avenir des finances ecclésiales dépendra tout autant des événements politiques que des évolutions à l'intérieur même de l'Eglise.
- Le courage d'entreprendre est manifestement aussi le propre du pape François à l'échelon de l'Eglise universelle. Dans sa lettre «Amoris laetitia», il n'a pas clos le débat ni la recherche sur une pastorale des couples et des familles fidèle à l'Évangile et à l'esprit du temps. Au contraire, il invite les responsables pastoraux à entrer dans chaque situation particulière des familles ou des couples, avec leurs crises, leurs détresses et leurs «chantiers», cela sans émettre à l'avance un jugement sur ce qui est juste ou faux. De même, au niveau de l'œcuménisme et de la réforme de l'Eglise, François pousse à une «décentralisation salutaire» sans anticiper les résultats auxquels cela conduira. Son image de l'Eglise n'est pas celle d'un édifice achevé et parfait, mais au contraire en perpétuelle transformation.

«Avec la conclusion des contrats et conventions entre la CES et la Conférence centrale, les rails et les aiguillages sont en place. Il ne manque plus que de la force de traction et de nombreux passagers pour se mettre ensemble en route.»

Luc Humbel, président de la Conférence centrale

Avec ses nombreux chantiers, mais aussi les incertitudes et tâches additionnelles supplémentaires qu'ils ont impliqués, 2016 a été pour la Conférence centrale une année favorable. Nous avons affronté les changements en faisant montre de sens de l'anticipation et sommes en bonne posture pour relever les défis à venir. Cela, on le doit plus particulièrement au fait que les structures sont restées légères et souples, et que les organismes tel le secrétariat général cultivent une collaboration efficace et empreinte de confiance mutuelle.

La Conférence des évêques et la Conférence centrale à une même table

En 2016 également, les liens de coopération entre la CES et la Conférence centrale ont constitué une préoccupation essentielle. Si, à fin 2015, la convention de collaboration et le contrat de cofinancement ont été signés, l'année 2016 a vu quant à elle l'approbation d'un règlement d'organisation régissant l'application de ces deux accords, la conclusion d'une convention fixant le subventionnement de la CES, de son secrétariat général et de ses autres organismes ainsi que l'entrée en vigueur de directives pour le cofinancement.

«Les grands acteurs de l'Eglise négocient désormais sur pied d'égalité.»

Titre d'un article de kath.ch du 10.12.2016

La convention de subventionnement CES-Conférence centrale définit les conditions financières requises pour permettre à la Conférence des évêques, à son secrétariat général et à ses autres organismes de remplir leur mission, ainsi que les droits et devoirs qui en résultent pour les deux partenaires contractuels.

La collaboration revêtira un caractère plus contraignant et sera plus transparente grâce aux nouvelles dispositions arrêtées. Ces dernières offriront une marche à suivre pour la clarification de questions de fond présentant un intérêt pour les deux parties. En outre, elles permettront une coopération respectueuse des compétences de chacun en matière de financement des tâches pastorales menées au niveau de la Suisse et des régions linguistiques.

Le Conseil de coopération s'est mis à la tâche en septembre 2016 conformément à la convention adoptée. Rassemblant en son sein à la fois les délégations respectives des deux présidences et les principaux responsables du cofinancement des tâches pastorales, cet organisme a consacré sa première séance à des défis communs tels que l'avenir de la pastorale des migrants ou l'engagement de l'Eglise catholique dans le contexte de la célébration du 500^e anniversaire de la Réforme.

En outre, des sujets destinés à être traités au futur ont été évoqués. Parmi eux ont figuré la poursuite du développement du droit étatique régissant la religion et, dans le domaine des médias d'importance cruciale pour les Eglises, les discussions qui s'annoncent à propos de l'avenir du service public.

«Le temps est supérieur à l'espace. Ce principe permet de travailler à long terme, sans être obsédé par les résultats immédiats. Il aide à supporter avec patience les situations difficiles et adverses, ou les changements des plans qu'impose le dynamisme de la réalité.»

Pape François, Evangelii gaudium

Alignement plus strict du cofinancement sur les priorités pastorales

Dans le contexte des négociations sur la collaboration, un nouveau régime a été adopté pour le cofinancement. Celui-ci a introduit une série de progrès et de changements visant les objectifs fondamentaux suivants:

- Permettre à l'œuvre d'entraide catholique Action de Carême d'affecter ses fonds de manière encore plus ciblée à sa mission plutôt que de financer les structures de l'Eglise en Suisse,
- Simplifier et concentrer les flux de fonds voués au financement des tâches pastorales accomplies à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques afin de piloter plus étroitement la répartition des moyens disponibles.

Ce dernier aspect ouvre la possibilité de mieux aligner les décisions financières sur les priorités pastorales, un principe reconnu dont l'application est réclamée de longue date. Désormais, des instruments et processus communs concrets s'inscrivant dans cette perspective seront opérationnels.

Quant à la simplification des flux financiers, elle aura pour conséquence

- que les tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants seront cofinancées conjointement avec les autres activités pastorales menées à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques et non plus séparément;
- que les institutions ecclésiales opérant à l'échelon des régions linguistiques – qui recevaient jusqu'ici des fonds à la fois des diocèses et de la Conférence centrale – toucheront à l'avenir des moyens financiers uniquement de la part de cette dernière;
- que les subsides dont la gestion était assurée séparément par la Fédération romande seront désormais intégrés dans le cofinancement.

«Pour la Conférence des évêques, il est essentiel qu'elle puisse clairement exprimer quelles tâches pastorales elle entend prendre en main. Les évêques fixent les grands axes, mais il faut que ces choix soient bien compris par la Conférence centrale dans la mesure où elle se prononce démocratiquement sur l'affectation des fonds.»

Erwin Tanner, secrétaire général de la CES

L'introduction de ces nouveautés sera préparée en 2017 et mise en œuvre dès 2018.

Il est réjouissant que toutes les parties impliquées aient reconnu la nécessité des mesures arrêtées. Le résultat atteint peut être qualifié de nouvelle étape marquante dans l'organisation du financement des tâches que l'Eglise catholique en Suisse mène à l'échelon national.

Soutien de projets à caractère extraordinaire et réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

En 2016, la Conférence centrale et l'Action de Carême ont alloué à nouveau des subsides de fonctionnement à diverses organisations rattachées à la direction de l'Eglise. Celles-ci sont actives dans la planification et le pilotage du travail pastoral, les médias, la formation des collaborateurs ecclésiaux, la pastorale des jeunes et les mouvements de jeunesse et dans le cadre de nombreux offices spécialisés. Au-delà de ces contributions régulières, la Conférence centrale a versé en 2016 des sommes élevées pour des projets nouveaux et à caractère extraordinaire.

- Octroi de CHF 200'000.- pour le financement de la commémoration en 2017 des 600 ans de la naissance de Nicolas de Flue et participation active du président de la Conférence centrale au comité de patronage. Le personnage de Nicolas de Flue, en tant que «mystique, médiateur et homme» – comme le résume l'ouvrage officiel publié pour l'événement – est d'une grande actualité. Dans sa vie, il a mêlé silence devant Dieu et engagement pour la cohésion sociale et la paix.
- Mise à disposition de CHF 120'000.- pour des projets œcuméniques s'inscrivant dans le contexte de la célébration des 500 ans de la Réforme. D'entente avec la Conférence des évêques suisses et conjointement avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, la Conférence centrale a décidé de prendre une part active au financement d'une présence helvétique à l'exposition universelle «Portes de la liberté» à Wittenberg ainsi qu'à la célébration œcuménique qui se déroulera le 1^{er} avril 2017 sous la devise «Ensemble vers le milieu».
- Conformément à un vœu de la Conférence des évêques, allocation d'une enveloppe de CHF 400'000.- au maximum payable sur quatre ans destinée à la réalisation d'un projet de service spécialisé pour l'engagement de l'Eglise catholique dans les soins palliatifs.

«Pour l'Eglise et la collectivité en général, rarement l'action de Nicolas de Flue n'est apparue aussi pertinente et visionnaire qu'aujourd'hui.»

Luc Humbel, membre du comité de patronage «Retour au Ranft»

«Dans le contexte délicat des abus sexuels, un travail conjoint des instances épiscopales et de celles de droit public ecclésiastique est essentiel pour assumer ensemble les responsabilités engagées.»

Renata Asal-Steger, vice-présidente de la Conférence centrale

- Participation de la Conférence centrale de CHF 150'000.- à un fonds d'indemnisation des victimes d'abus sexuels commis au sein de l'Eglise et aujourd'hui prescrits, cela parallèlement à d'autres contributions versées par les diocèses et les ordres religieux. Ce faisant, la Conférence centrale a manifesté un signe concret de solidarité au nom des employeurs des auteurs des délits perpétrés.

Toute distribution de fonds provenant des impôts ecclésiastiques cantonaux pour des tâches pastorales implique qu'ils aient été préalablement encaissés. Or, l'étendue des recettes fiscales dépend for-

tement de la législation et de la situation économique prévalant dans les cantons. Cela est vrai en particulier des impôts ecclésiastiques perçus auprès des entreprises, lesquels n'existent pas partout. Il en résulte que les Eglises cantonales financées par ces redevances fiscales sont directement touchées par les débats actuels au sujet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Dans la mesure où il s'agit d'un projet de loi fiscale et où les pronostics sur son impact réel diffèrent considérablement, la Conférence centrale a décidé de s'abstenir de prendre position pour ou contre le référendum annoncé. Elle a mis toutefois à disposition de ses membres des considérations qui les aideront à se forger une opinion. On y traite de la situation de départ, des appréciations globales émises sur le projet, des baisses prévues des taux d'imposition des sociétés ainsi que d'aspects spécifiquement ecclésiaux.

L'avenir de la pastorale au sein d'une Eglise marquée par les phénomènes de la migration et de la mobilité

Des notions telles que l'«afflux de réfugiés», l'«avenir de la pastorale des migrants» ou le «financement des tâches nationales de migratio» ont figuré à l'ordre du jour de chacune des trois assemblées plénières de 2016. Ce constat est révélateur des dimensions également politiques et sociétales que revêtent ces sujets

connexes donnant lieu à d'intenses discussions au sein de l'Eglise catholique et des corporations ecclésiastiques cantonales. Tout un chacun est confronté à la question des contributions que l'Eglise est à même de fournir dans le contexte de la problématique des réfugiés.

C'est avec intérêt que les délégués ont suivi les considérations émises par le chef du Secrétariat d'Etat aux migrations, Mario Gattiker, lors de l'assemblée plénière de mars à Gerzensee. Ce dernier a fait part du très grand poids qu'il attache à l'attitude de la population à l'égard des demandeurs d'asile. A ses yeux, il convient d'éviter aussi bien le négativisme à l'emporte-pièce qu'un enthousiasme excessif. La diffusion d'informations objectives qui ne peignent pas le diable sur la muraille ni n'enjolivent la réalité est fondamentale. Il sera également primordial de mobiliser des bénévoles potentiels, de

les préparer à leur tâche et d'en coordonner l'engagement, lequel est destiné à s'inscrire dans la durée.

La Conférence centrale salue la volonté de la Conférence des évêques suisses de revoir et développer les structures et concepts existant dans le domaine de la pastorale des migrants. Cela non seulement en raison du nombre considérable d'immigrés catholiques vivant dans notre pays, mais encore et surtout au vu du fait que la pastorale des migrants est une tâche à long terme de l'Eglise en Suisse.

La diversité culturelle, le plurilinguisme mais également la multiplicité des traditions liturgiques, de formes d'expression de la spiritualité et de visions de la vie communautaire constitueront sans aucun doute des volets durables de la réalité ecclésiale suisse. Aussi, la Conférence centrale juge indispensable que les tâches à accomplir qu'impliquent toutes ces données soient planifiées et assurées en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés.

«Assurer la protection et l'asile n'est autre que l'expression d'un respect des droits de l'homme et d'un devoir élémentaire d'humanité. Les Eglises et autres organisations de la société civile, qui fournissent des prestations significatives, font montre de solidarité en traitant dignement les demandeurs d'asile.»

Mario Gattiker, secrétaire d'Etat aux migrations, lors de son exposé prononcé devant la Conférence centrale

«Dans ce chantier, les enjeux sont nombreux, et de loin pas sur le plan financier seulement. Il en va de l'avenir de l'Eglise en Suisse dans son ensemble.»

Luc Humbel, président de la Conférence centrale

Rencontres et prises de congé

La vie de la Conférence centrale n'est pas faite seulement de dossiers concrets à régler et de questions financières. Les rencontres, débats, échanges informels, de même que l'accueil de nouvelles personnalités et les prises de congé y jouent aussi un rôle non négligeable.

Parmi les rencontres marquantes de 2016 figurent celle de la présidence avec le nonce apostolique, S.E. Thomas E. Gullickson, le 23 août. La discussion a été ouverte et empreinte de simplicité. Des questions tou-

«Les choses se sont mieux passées que je l'avais imaginé.»

Constat fait par le nonce Thomas E. Gullickson à l'issue de la rencontre avec la présidence en réponse à une question sur l'image qu'il nourrissait de la Conférence centrale

chant la collaboration entre la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale, ainsi que la mission de cette dernière considérée dans le contexte des compétences propres de tout évêque au sein de son diocèse ont été évoquées. La discussion a porté également sur les rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat en Suisse – cela comparativement à la situation prévalant dans d'autres pays – ainsi que sur les approches différentes du droit public ecclésiastique et du rôle des corporations au gré des conceptions canoniques et théologico-ecclésiales en la matière. Mgr Thomas E. Gullickson est favorable, quant à lui, à une attitude pragmatique: à ses yeux, il convient de tirer le meilleur parti possible des règles que l'Etat institue. A la fin

de l'entretien, le nonce a encouragé la Conférence centrale à poursuivre sur la voie de la collaboration avec la Conférence des évêques, même si ce n'est pas simple.

Au cours de 2016, il a été pris congé de très nombreux délégués, parmi lesquels Susana Garcia qui a siégé huit ans durant au sein de la présidence de la Conférence centrale, et dont plusieurs années en tant que vice-présidente. Dans son message d'adieux, la secrétaire générale de l'Eglise vaudoise a formulé en des termes très parlants sa manière de concevoir son rôle en tant que membre engagé d'un organisme de droit public ecclésiastique. Une vision partagée par nombre de ses collègues.

«Notre foi est le fondement de notre action, et nous n'avons pas à le démontrer ou le prouver. Et lorsqu'il y a eu des voix sous-entendant que nous n'étions peut-être «pas vraiment de bons catholiques» parce que nous nous occupons principalement de sujets financiers et institutionnels, j'ai toujours pensé que c'était là l'argument du pauvre, de celui qui n'a plus rien à avancer. A mes yeux, le vrai sujet important qui m'a passionnée, enflammée et motivée était celui-ci: quelle Eglise voulons-nous?»

Oui, quelle Eglise voulons-nous aujourd'hui? Quelle Eglise allons-nous léguer aux générations futures dans notre pays? Que ce soit au niveau cantonal, diocésain, romand ou suisse, le débat, même lorsqu'il semblait purement financier, a, de fait, toujours porté sur la question de savoir comment nous allons pérenniser notre présence et notre engagement pour la Parole.»

Susana Garcia, vice-présidente de la Conférence centrale